

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Etablir une pré-demande en ligne sur le site ants.gouv.fr et l'**imprimer**

EN CAS DE PERTE OU DE VOL d'une CNI sécurisée (plastifiée) : **25 € de timbre fiscal (acheté en ligne)**

- Perte de la CNI, **la déclaration de perte sera établie en mairie** lors du dépôt du dossier
- Vol de la CNI, **la déclaration de vol établie par la gendarmerie** vous sera demandée au RDV mairie

1^{ère} demande d'une CNI

Renouvellement d'une CNI

La présence du demandeur est **OBLIGATOIRE** au moment du dépôt du dossier quel que soit son âge.

Le demandeur **est dispensé** de fournir un extrait d'acte de naissance dans les cas suivants :

- Si titulaire d'un passeport biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans **OU**
- Si titulaire d'un passeport électronique valide ou périmé depuis moins de 2 ans **OU**
- Si titulaire d'un passeport sans puce valide ou périmé depuis moins de 2 ans

**SINON EXTRAIT ACTE DE NAISSANCE
DE MOINS DE 3 MOIS**

Ancienne CNI

Le demandeur **est dispensé** de fournir un extrait d'acte de naissance dans les cas suivants :

- Si titulaire d'un passeport biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans **OU**
- Si titulaire d'un passeport électronique valide ou périmé depuis moins de 2 ans **OU**
- Si titulaire d'un passeport sans puce valide ou périmé depuis moins de 2 ans
- Si carte d'identité périmée depuis moins de 5 ans

**SINON EXTRAIT ACTE DE NAISSANCE
DE MOINS DE 3 MOIS**

Pour les 2 cas joindre IMPÉRATIVEMENT :

LES DOCUMENTS À FOURNIR DOIVENT ÊTRE **LES ORIGINAUX**

1 justificatif de domicile de **- de 1 an** (Eau, EDF, téléphone, avis d'imposition SAUF FONCIERS, ...)

Pour les 18 ans et + domiciliés chez un proche : l'hébergeant doit produire une attestation d'hébergement datée et signée en certifiant que l'hébergé habite chez lui de **manière stable et depuis plus de 3 mois**, accompagnée de la copie de la carte d'identité R/V du proche **et** d'1 justificatif de domicile au nom du proche qui fait l'attestation

Si votre situation a changé (mariage, veuvage, divorce, changement de nom...) fournir les documents officiels

Pour un mineur, **carte d'identité du responsable légal** qui vient au RDV

1 photo récente de **- de 6 mois** et aux normes **ISO/IEC 19794-5 : 2005**

Les cartes d'identité des personnes majeures délivrées depuis le 1^{er} janvier 2004 sont prolongées de 5 ans supplémentaires sans formalités. Si votre carte se trouve dans cette prolongation **ET** en cas de projet de voyage dans l'union européenne et sans être titulaire d'un passeport valide, produire une attestation sur l'honneur en précisant « **voyage prévu dans l'union européenne courant du mois de par mes propres moyens** » ou joindre un justificatif de voyage **à votre nom**.